

Canton de Mennetou.

Ce canton renferme huit communes. Quatre seulement ont des écoles publiques, les autres n'ont ni instituteur ni institutrice.

Mennetou.

L'école de Mennetou est dirigée par M. Bonnet. Bien qu'il ait de l'intelligence et de la capacité, son école est mal tenue et les résultats peu satisfaisants. Il a trop de laisser-aller avec ses élèves, aussi sont-ils dissipés et n'ont-ils pas pour lui tout le respect qu'on pourrait désirer. M. Bonnet s'est imaginé qu'il pourrait être auteur et opérer une révolution dans la manière d'enseigner. Les procédés nouveaux lui paraissant d'une application difficile, il a rêvé qu'il avait trouvé le moyen le plus prompt et le plus facile pour obtenir des résultats. Nous aurions confirmé en bien s'il en avait fait l'application dans son école, mais comme nous l'avons dit plus haut, nous n'avons pas lieu d'en être très satisfait.

Châtres.

L'école de Châtres est une des plus arriérées du canton. Le Sieur Bodin qui la dirige ne s'est jamais douté de ce qu'est une école bien tenue. La sienne présente aux yeux un désordre, un pêle-mêle qui fait mal à voir. Improvisé pour ainsi dire instituteur, n'ayant jamais reçu aucune direction, incapable de profiter des conseils, le sieur Bodin n'est propre qu'à faire des ignorants comme lui. Il procède aujourd'hui comme on a procédé à son égard il y a bien 60 ans, et à son âge, le pli est pris, on ne change guère. C'est un malheur pour la commune et pour les enfants qui lui sont confiés. On peut du reste le louer de sa bonne conduite, de sa sobriété, de sa moralité. Il a même une simplicité de mœurs, une candeur de caractère qui étonnent dans un homme qui a longtemps vécu.

Saint-Julien-sur-Cher.

L'école de Saint-Julien-sur-Cher est toute nouvelle et malgré sa création récente, nous y avons déjà remarqué des progrès sensibles. Dirigée par M. Guyot, elle se placera bientôt à la tête des meilleures de l'arrondissement. L'instituteur a toutes les qualités qui distinguent le bon maître. C'est un homme posé, réfléchi, intelligent, capable, d'une grande pureté de mœurs et d'une conduite exemplaire. La tenue de son école est parfaite. Nous le croyons très propre à bien élever la jeunesse.

Villefranche.

La commune de Villefranche, par sa position heureuse, par le nombre de ses habitants, pourrait offrir à un instituteur une collocation avantageuse; mais il faudrait qu'en plus elle fût portée pour l'instruction et que l'école fût fréquentée. Quand on pense que les 4/5 des enfants croupissent dans l'ignorance, quand on pense que les quelques élèves que le maître peut rassembler ne donnent à l'école qu'une partie de la journée, et que le reste est consacré aux travaux des champs, on ne doit pas s'étonner de leur peu de progrès. Et cependant, l'instituteur, M. Lemaire qui est élève de l'Ecole Normale de Blois mérite la confiance des parents. Il a du savoir, de l'intelligence, mais il est à craindre que son zèle ne se ralentisse par suite de son découragement.

Comités locaux.

Nous n'avons pas à citer dans ce canton un seul comité local qui s'occupe des écoles. Comme dans la plupart des autres, les instituteurs sont entièrement abandonnés à eux-mêmes.

Maisons d'école.

Aucune des communes de ce canton n'est propriétaire de sa maison d'école. Il en est deux, Mennetou, Villefranche, qui ont manifesté quelques bonnes intentions ; mais l'exécution en est encore bien éloignée, par suite du peu d'union qui règne dans les Conseils. Pour que les autres y songent, il faut d'abord qu'elles aient une école.